



République Française

MAIRIE D'AUFFREVILLE-BRASSEUIL

78930 - ☎ 01.34.77.11.68

ARRÊTÉ DU MAIRE N°02/2023

RÈGLEMENTATION DE CIRCULATION & DE STATIONNEMENT Rue des Clauselais

Nous, Maire de la Commune d'AUFFREVILLE-BRASSEUIL,

Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code général des Collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu la demande de **l'entreprise WATELET TP, sise rue des Pêcheurs à PLAISIR** pour le compte de la Communauté Urbaine GPSEO,

Vu les travaux de rehaussement des bordures au droit du n°17 de la rue des Clauselais, il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation afin d'assurer la sécurité publique,

ARRÊTONS

ARTICLE 1^{er} :

A compter du 24 mars 2023 et pendant la durée du chantier, le stationnement sera interdit sur l'emprise du chantier. La circulation sera gérée par un alternat manuel.

ARTICLE 2 :

Les travaux sont prévus pour une durée de **8 jours**.

ARTICLE 3 :

Les travaux seront réalisés par **l'entreprise WATELET** qui aura en charge d'apposer les panneaux de signalisation.

ARTICLE 4 :

Les contrevenants audit arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la Loi. La gendarmerie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait certifié conforme,
AUFFREVILLE-BRASSEUIL, le 24 mars 2023

Le Maire,
Serge ANCELOT



Affiché le 24/03/2023
Le Maire,

